



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 071-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.96

Déposée le : 22.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Walpoth (Bern, PS) (porte-parole)
Sancar (Bern, Les Verts)
Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 10.06.2021

N° d'ACE : 987/2021 du 25 août 2021
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Infections au coronavirus chez le personnel de santé du canton de Berne

La lutte contre la pandémie de COVID-19 passe par des mesures drastiques qui ont des conséquences sur la société dans son ensemble, le bien-être physique, mental et social, l'économie et chacun-e de nous. Le personnel des établissements de santé déploie aujourd'hui des efforts colossaux pour faire face à la situation. Il travaille d'arrache-pied, et la pression qui pèse sur ses épaules est très élevée.

D'après une enquête récente d'Amnesty International, au moins 7000 personnes travaillant dans le secteur de la santé sont décédées du COVID-19 dans le monde.

Le Mexique est le pays qui paie le plus lourd tribut, avec 1320 cas de décès dans le secteur de la santé. D'après l'enquête, le personnel de nettoyage des hôpitaux mexicains est particulièrement exposé.

Selon Amnesty International, le gouvernement mexicain tient un registre détaillé et daté des cas de décès au sein du personnel de santé, classés par âge, genre et profession.

Cette transparence est très importante : tous les pays devraient mettre à disposition ces informations concrètes. C'est aussi un défi pour la Suisse et pour les cantons. Ces données sont très importantes pour mieux identifier les problèmes et pour prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Que disent les analyses statistiques des infections au COVID-19 et des décès liés au COVID-19 dans le secteur de la santé pour le canton de Berne, en fonction de l'âge, du sexe, du lieu de travail, des facteurs de risque et de la profession ?
2. Des mesures ont-elles été prises sur la base de ces données pour éviter de nouveaux cas supplémentaires ? Dans l'affirmative, lesquelles et où ont-elles été mises en place ?

Motivation de l'urgence : Il s'agit d'une question très actuelle.

Réponse du Conseil-exécutif

Des cas d'infections au COVID-19 ont également été signalés au sein du personnel des hôpitaux suisses et bernois. Dans le canton de Berne, la plupart des cas identifiés dans les secteurs de la santé et du social ont concerné des personnes âgées de 20 à 60 ans.

Depuis le 8 septembre 2020, le canton a mis en place un relevé de données régulier au sein des hôpitaux et des cliniques qui lui permet de suivre aussi les absences de personnel liées au COVID-19 (du fait de leur propre contamination ou d'une mise en quarantaine) dans les établissements de santé. Ce relevé a mis en évidence les éléments suivants :

- Les hôpitaux de soins aigus ont été environ six fois plus touchés par des absences de personnel que les cliniques psychiatriques et les cliniques de réadaptation (environ 2700 absences dues à des contaminations ou à des mises en quarantaine).
- Le personnel soignant a été trois fois plus touché que les médecins et le personnel médico-technique ou médico-thérapeutique (environ 1600 absences dans les hôpitaux de soins aigus dues à des contaminations ou à des mises en quarantaine).

Le canton ne tient aucun registre spécifique recensant les cas de COVID-19 parmi le personnel de santé. Il n'a néanmoins reçu aucune information faisant état d'une augmentation des cas graves voire de décès dans cette catégorie professionnelle. Dans le cadre du relevé régulier évoqué précédemment, les hôpitaux et les cliniques signalent les nouveaux cas qu'ils enregistrent non pas de manière individuelle mais sous une forme synthétisée, pour répondre aux exigences élevées qui existent en matière de sécurité des données. Bien qu'aucun cas particulièrement grave ni aucun décès n'ait été signalé, on ne peut pas exclure que certains cas aient nécessité un traitement particulièrement lourd ou prolongé également parmi le personnel de santé.

Prenant en compte l'évolution épidémiologique, le canton a mis au point un système de feux tricolores associé à des mesures à l'intention des hôpitaux et des cliniques. Dans ce contexte, les sondages réguliers du canton quant aux capacités et aux ressources de ces institutions ont montré que, malgré l'augmentation de l'activité liée à la pandémie de COVID-19, aucun établissement n'avait dû fermer ses portes et que la charge de travail était toujours restée gérable pour le personnel de santé. Sur la base de ces informations, le canton n'a pas jugé nécessaire d'investiguer plus avant sur les absences de personnel dues au COVID-19.

Les mesures nécessaires pour éviter les contaminations ont toujours été prises, adaptées et évaluées au sein des hôpitaux et des cliniques. Les hôpitaux de soins aigus, en particulier, disposent de services professionnels d'hygiène hospitalière. Comme tout un chacun, les membres du personnel de santé infectés sont placés en isolement. Les hôpitaux et cliniques disposent en outre de matériel de protection et de produits désinfectants en quantité suffisante. Depuis février 2021, ils ont également accès à la vaccination pour l'ensemble de leur personnel.

Destinataire

- Grand Conseil